

N° 4
juillet
2014



*Un été
studieux
pour les
nouveaux
adjoints*

infos

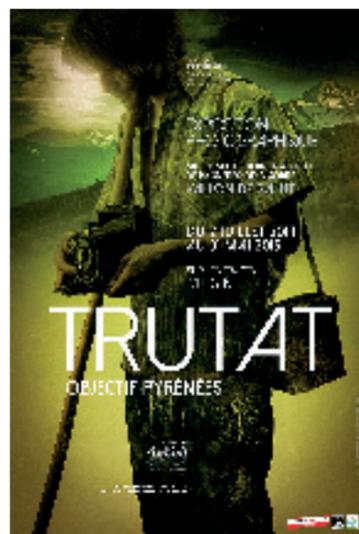
BAGNERES

DE-BIGORRE



Qui fait quoi ?

MIEUX
comprendre la ville



*gros plan sur
un été festif*



Budget 2014

pas d'augmentation
des taux d'imposition



EDITORIAL

Mes chers concitoyens,

Il s'est écoulé seulement 4 mois depuis les élections municipales et, déjà, la première phase du mandat bat son plein : une prise en compte des données nouvelles promet un été studieux pour les élus, en particulier les nouveaux adjoints et conseillers avec délégation qui découvrent au fur et à mesure toute la charge que cela représente.

En m'engageant sur une méthode basée sur l'analyse, la participation et l'innovation, j'ai souhaité avec la nouvelle équipe municipale faire ou refaire connaissance avec les services et leur fonctionnement afin que chacun trouve sa bonne place dans la collectivité. Au terme de ce premier travail nous aurons dressé les bases des projets auxquels nous nous sommes engagés.

Lors de cette étape, il s'agit en quelque sorte de revenir aux sources, rencontrer nos partenaires territoriaux, revisiter nos services, être réalistes sur nos finances, écouter les besoins de chacun... Cette phase de travail qui exige tranquillité et discrétion est nécessaire.

Le premier objectif est bien clair, déterminer précisément le "qui fait quoi" tant dans nos services que dans les relations avec nos interlocuteurs extérieurs. Tout l'esprit de ce bulletin municipal réside dans cette formule. Dorénavant, nos supports d'information auront cette vocation pédagogique, afin que chaque citoyen puisse avoir une idée la plus claire possible de ce qu'il peut attendre de la ville et de son équipe municipale.

Ainsi, vous découvrirez dans ce numéro les fonctions de chacun des élus et la place qu'il occupe au sein des commissions. De la même façon, vous trouverez une nouvelle rubrique qui dresse dans les grandes lignes les compétences de chaque territoire au sein d'un même espace de vie. **Il faut bien le reconnaître : entre ville, département, communauté de communes, région - dont on nous promet un grand remaniement - sans parler de l'État, il est parfois difficile de se repérer.**

Enfin, comme chaque année à cette période, ce bulletin fait également la part belle aux animations estivales auxquelles je ne saurais trop vous convier... N'hésitez pas à profiter de notre belle ville, sortez, portez un œil neuf sur notre patrimoine que beaucoup nous envient. Nous vivons dans une ville qui attire les vacanciers et les touristes, sachons la redécouvrir et en profiter pleinement ! ■

Jean-Bernard SEMPASTOUS
Maire de Bagnères-de-Bigorre

Bagnères Infos, Magazine institutionnel
d'information édité par
la mairie de Bagnères-de-Bigorre
28 place des Vignaux - BP 156 -
65200 Bagnères-de-Bigorre
Directeur de la publication :
Jean-Bernard Sempastous, maire
Création graphique : Confluence
Rédaction : Gaëlle Bleslu
Crédits photos : Pixbynot/
Jeanne Lepreux/Ville de Bagnères/
Nature Midi-Pyrénées 65/ Paz Costa
Dépôt légal à parution

LA NOUVELLE ÉQUIPE AU TRAVAIL

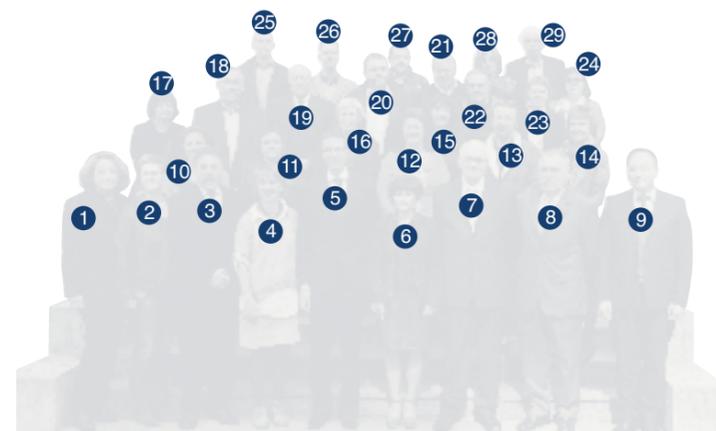
Élu dès le premier tour des élections municipales, avec 57,61% des suffrages, Jean-Bernard Sempastous est entouré d'une équipe constituée à la fois d'anciens et de nouveaux élus.

Présentation



De gauche à droite et de bas en haut :

- | | | |
|---------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| 1 - Laurence Lafforgue | 17 - Isabelle Daudier (opposition) | 24 - Isabelle Vaquié (opposition) |
| 2 - Karin Baqué-Haunold | 18 - Alain Pujo (opposition) | 25 - Eric Lavigne |
| 3 - Gérard Arnauné | 19 - Lucien Rousse | 26 - Pierre-Henri Eyssalet |
| 4 - Bernadette Dussert-Peydabay | 20 - Jean-Paul Cassou | 27 - Stéphane Toujas (opposition) |
| 5 - Jean-Bernard Sempastous | 21 - Rémi Laffaille | 28 - Sylvette Le Moal (opposition) |
| 6 - Nicole Darrieutort | 22 - Guy Dabat | 29 - Eric Dupuy (opposition) |
| 7 - Pierre Abadie | 23 - Viviane Gallet | |
| 8 - Claude Cazabat | | |
| 9 - Stéphane Barthe | | |
| 10 - Christelle Abadie | | |
| 11 - Marie-Françoise Marcou | | |
| 12 - Magali Viciana | | |
| 13 - Stéphane Delpech | | |
| 14 - Isabelle Mourey | | |
| 15 - Marie-Lise Despiou | | |
| 16 - Catherine Brunschwrig | | |



Comment fonctionne le conseil municipal ?

Le conseil municipal représente les habitants. Il est constitué du maire, de ses adjoints et conseillers municipaux. Il donne les orientations sur tous les sujets d'intérêt local : il vote le budget, approuve le compte administratif (*budget exécuté*), il est compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux, pour décider des travaux, pour gérer le patrimoine communal. Le conseil exerce ses compétences en adoptant des délibérations : les mesures votées. Il doit se réunir au moins une fois par trimestre. ■

Les adjoints



Pierre Abadie

1er adjoint, personnel communal / sécurité publique : relations avec institutions, police municipale, stationnement, circulation et signalétique / accessibilité.



Bernadette Dussert-Peydabay

2ème adjointe : politique culturelle et musées / communication institutionnelle et relations publiques / animation, vie associative et de quartier, fêtes et cérémonies.



Gérard Arnauné

3ème adjoint : travaux, entretien et propreté des voiries et réseaux divers, espaces verts et bâtiments communaux / urbanisme et aménagement de l'espace / commissions de sécurité et accessibilité des bâtiments communaux hors La Mongie.



Nicole Darrieutort

4ème adjointe : thermalisme et thermoludisme / politique de santé / Conseillère générale.



Karin Baqué-Haunold

5ème adjointe : jeunesse et sport / affaires scolaires.

Quel est le rôle des adjoints ?

Elus par le conseil municipal, le maire et ses adjoints composent le bureau municipal : l'équipe chargée de préparer et de mettre en œuvre les décisions du conseil municipal. Chaque adjoint est en charge de responsabilités dans un domaine spécifique des affaires de la commune (*culture, finances, travaux...*) en rapport avec ses compétences et ses motivations. Il assure, sur les thématiques liées à ses délégations, la coordination avec les services, les autres institutions et les prestataires extérieurs, la représentation et également la signature de courriers. Les Adjoints sont chargés d'assumer des fonctions que le maire leur confie et éventuellement de le suppléer en cas d'empêchement. Ils peuvent célébrer les mariages et assurent des astreintes légales. Les adjoints spéciaux sont les élus représentant de La Mongie et des hameaux (*Lesponne, Soulagnets, Cot de Ger - Sarraméa*). Ils assument également des responsabilités spécifiques (*station de ski, agriculture, forêts...*). Les conseillers municipaux délégués exercent une mission précise auprès des adjoints ou du maire. ■



Claude Cazabat

6ème adjoint : finances et budgets.



Laurence Lafforgue

7ème adjointe : affaires sociales, dont relations avec les bailleurs sociaux, associations humanitaires et de défense des droits de l'homme / service Communal d'Hygiène et de Santé.



Stéphane Barthe

8ème adjoint : jumelages / relations avec les associations et organismes divers pour les demandes logistiques et de moyens.

Les adjoints spéciaux



Guy Dabat (La Mongie)

Station du Grand Tourmalet dont commissions de sécurité et accessibilité de La Mongie/Pic du Midi de Bigorre.



Lucien Rousse (Lesponne)

coordination de la politique des hameaux / gestion de la forêt communale.



Rémi Laffaille (Soulagnets)

Agriculture, élevage.



Gisèle Verdoux

non élue
Cot de Ger - Sarraméa.

Les conseillers avec délégation



Eric Lavigne

commerces, halles et marchés / autres services économiques / Office de Commerce et de l'Artisanat.



Magali Viciano

promotion et valorisation du patrimoine bâti et non bâti.



Marie-Françoise Marcou

sensibilisation, éducation et promotion de la défense de l'environnement / création d'un Plan Environnement portant sur les biens mobiliers et immobiliers de la ville.



Christelle Abadie

attractivité touristique et rayonnement de la ville.



A quoi servent les commissions municipales ?

Les commissions municipales sont chargées d'étudier les questions qui doivent être soumises au conseil municipal, soit à l'initiative d'un de leurs membres, soit sur proposition des services municipaux. Elles donnent un avis sur les affaires relevant de leur compétence et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre. Les décisions sont votées par le conseil municipal ou sont prises directement par le maire, selon les cas dans le cadre de ses délégations. Ces commissions sont composées de membres du conseil municipal, élus à la proportionnelle. L'opposition municipale y est donc représentée. ■

1ère Commission : Finances, Personnel, Administration générale, Services municipaux.

Jean-Bernard Sempastous
Claude Cazabat (*président*)
Laurence Lafforgue
Pierre Abadie
Gérard Arnauné
Karin Baqué-Haunold
Marie-Lise Despiau
Bernadette Dussert-Peydabay
Magali Viciano
Eric Dupuy
Sylvette Le Moal
Alain Pujo

4ème Commission : Travaux, aménagement, urbanisme, patrimoine

Jean-Bernard Sempastous
Gérard Arnauné (*président*)
Pierre Abadie
Christelle Abadie
Claude Cazabat
Guy Dabat
Marie-Françoise Marcou
Lucien Rousse
Magali Viciano
Eric Dupuy
Alain Pujo
Stéphane Toujas

7ème Commission : Culture, Animation, Associations, Communication, Relations publiques

Jean-Bernard Sempastous
Bernadette Dussert-Peydabay (*présidente*)
Viviane Gallet
Stéphane Barthe
Catherine Brunschwig
Jean-Paul Cassou
Pierre-Henri Eyssalet
Eric Lavigne
Magali Viciano
Isabelle Daudier
Sylvette Le Moal
Isabelle Vaquié

2ème Commission : Affaires sociales, Service Communal d'Hygiène et de Santé (S.C.H.S.)

Jean-Bernard Sempastous
Laurence Lafforgue (*présidente*)
Karin Baqué-Haunold
Marie-Lise Despiau
Bernadette Dussert-Peydabay
Viviane Gallet
Eric Lavigne
Isabelle Mourey
Stéphane Barthe
Isabelle Daudier
Isabelle Vaquié
Stéphane Toujas

5ème Commission : Espace Public, commerce, artisanat

Jean-Bernard Sempastous
Pierre Abadie (*président*)
Gérard Arnauné
Guy Dabat
Rémi Laffaille
Eric Lavigne
Marie-Françoise Marcou
Catherine Brunschwig
Magali Viciano
Isabelle Daudier
Stéphane Toujas
isabelle Vaquié

8ème Commission : Agriculture, Elevage, Forêts, Hameaux

Jean-Bernard Sempastous
Rémi Laffaille (*président*)
Christelle Abadie
Gérard Arnauné
Claude Cazabat
Eric Lavigne
Marie-Françoise Marcou
Lucien Rousse
Magali Viciano
Isabelle Daudier
Eric Dupuy
Sylvette Le Moal

3ème Commission : Thermalisme, Tourisme

Jean-Bernard Sempastous
Nicole Darrieutort (*présidente*)
Christelle Abadie
Catherine Brunschwig
Jean-Paul Cassou
Guy Dabat
Stéphane Delpech
Marie-Françoise Marcou
Isabelle Mourey
Eric Dupuy
dupuy eric
Sylvette Le Moal
Alain Pujo

6ème Commission : Sport, Affaires scolaires, Jeunesse

Jean-Bernard Sempastous
Karin Baqué-Haunold (*présidente*)
Stéphane Barthe
Lucien Rousse
Marie-Lise Despiau
Bernadette Dussert-Peydabay
Pierre-Henri Eyssalet
Viviane Gallet
Isabelle Mourey
Alain Pujo
Stéphane Toujas
Isabelle Vaquié

LIEN SOCIAL

lancement des deux premiers projets

Dans un objectif de développement du lien social, les élus et les services planchent actuellement sur deux projets distincts : un fonctionnement renouvelé du Centre Communal d'Action Sociale et la création d'un dispositif de coordination du tissu associatif.

Entretien avec les adjointes aux manettes



Bernadette Dussert-Peydabay

“Vers un comité local associatif”

ver aux associations des zones d'autonomie mais de les mettre en relation pour que leurs actions soient coordonnées. Des liens existent déjà entre différentes associations mais il faut réussir à les étendre au maximum pour susciter la solidarité et travailler tous ensemble sur des projets communs.”

Comment cela va-t-il se concrétiser ?

“Nous avons l'intention de créer un comité local associatif. Le groupe de travail est en train de se mettre en place. Nous allons à la rencontre des associations, une à une. Nous avons rencontré la CCI pour voir comment nous pouvons structurer le projet et mettre en lien le travail des associations et le développement économique.”

Que sera le rôle de ce comité local associatif ?

“Dans un premier temps, il permettra de recenser les activités, les personnes référentes, les projets, les idées ... toutes les ressources de la vie associative. Ensuite, nous ferons en sorte d'optimiser l'utilisation des compétences et des volontés. C'est de cette dynamique que découlera notre projet d'observatoire des arts et de la culture qui, lui, réunira associations, élus et professionnels. Les Assises de la Culture, organisées en 2012 par des acteurs culturels locaux en partenariat avec la ville, avaient bien identifié cette nécessité de structurer les initiatives et de se fédérer. Aujourd'hui nous souhaitons passer à l'étape suivante, c'est-à-dire à l'émergence de dispositifs collaboratifs efficaces et ambitieux.”

L'équipe municipale a évoqué, dans son projet politique, sa volonté de fédérer le tissu associatif. Quels en sont les objectifs ?

“Nous avons en effet l'intention de rassembler les forces vives associatives pour créer des synergies et mieux travailler tous ensemble. Je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas d'enle-



Laurence Lafforgue

“Prévenir, accompagner et aider sans assister”

Quelles sont les grandes orientations de la politique sociale de la ville ?

“La politique sociale que je souhaite poursuivre et pour laquelle nous avons reçu mandat en mars dernier est celle de la main tendue. Une politique sociale résolument tournée vers l'humain. Placée sous l'autorité de Monsieur le Maire, qui est président de droit du Conseil d'Administration du CCAS, je suis dépositaire de cette politique sociale. Je veux également porter, à travers elle, des valeurs personnelles auxquelles je crois très fortement : aider et accompagner dans le plus grand respect. Ma mission consiste également à rencontrer nos concitoyens, à bâtir de nouveaux projets et à établir de nouveaux partenariats. Mon rôle est de créer et de maintenir le lien avec les administrés en difficulté. Le plus important pour moi, c'est l'aide et l'écoute que je peux apporter aux Bagnérais, en restant proches d'eux et de leurs besoins. Je soutiens aussi l'idée d'une politique territoriale cohérente qui devra inmanquablement passer par l'élaboration d'une analyse des besoins sociaux fine et rigoureuse. Il est indispensable d'identifier les problèmes, les attentes, les besoins existants pour élaborer des préconisations et des propositions. Il s'agit donc de prendre en compte les besoins, d'anticiper, d'être réactif aux nouvelles situations d'exclusion sociale ou économique. Pour mener ces projets de rénovation sociale, je sais que je peux m'appuyer sur le professionnalisme du personnel du CCAS. L'équipe applique avec compétence toutes les missions dictées par les politiques locales. Nous le voyons chaque jour, l'action sociale que nous portons devra à très court terme intégrer un schéma communautaire ; c'est la raison pour laquelle nous avons l'ambition de créer, à l'échelle de la Communauté de Communes, un Centre Intercommunal d'Action Sociale qui nous permettra d'agir sur l'ensemble du territoire de la Haute-Bigorre.”

Des évolutions ont-elles déjà été mise en place ?

“De nouvelles actions de développement social, menées en partenariat avec la CCHB, tournées vers les plus jeunes, sont mises en place : création de badge d'entrée au stade nautique pour les familles à revenus modestes et maintien d'un système d'aides financières scolaires pour ces familles dès la rentrée de septembre. Les seniors bagnérais sont également concernés, des ateliers équilibre qui ont fonctionné jusqu'à la fin juin reprendront dès la rentrée de septembre. Ils seront complétés par des ateliers mémoire, des conseils “Cuisine et Nutrition” sans oublier l'initiation à l'informatique. Tous ces ateliers seront encadrés par des professionnels.”

Et en terme d'animations et de loisirs ?

“Je souhaite poursuivre les actions d'animation et de loisirs car elles font la joie et le ravissement de nos aînés mais aussi de nos jeunes. Les sorties, voyages, repas à destination des seniors sont très prisés ainsi que les sorties pour les familles et personnes isolées. Pour les enfants, le CCAS propose une aide financière pour toute participation aux camps et séjours organisés par le Centre de Loisirs.”

Il s'agit de votre premier mandat d'élue, les Bagnérais ne vous connaissent pas encore très bien, quel a été votre parcours professionnel ?

“Aujourd'hui à la retraite, j'étais cadre de santé à l'hôpital de Toulouse ; j'ai travaillé en service de chirurgie, pédiatrie, gériatrie et aux urgences. Après toutes ces années dans le domaine de la santé, ma nouvelle fonction me paraît être une complémentarité extraordinaire. Ce que j'ai vécu auprès des patients et du personnel m'aide aujourd'hui incontestablement à écouter, à accompagner et à mieux orienter.”

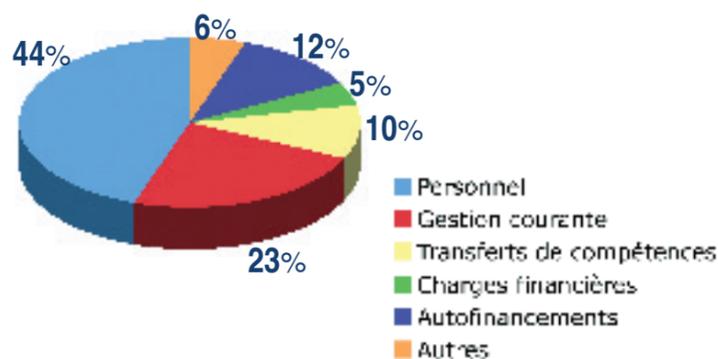
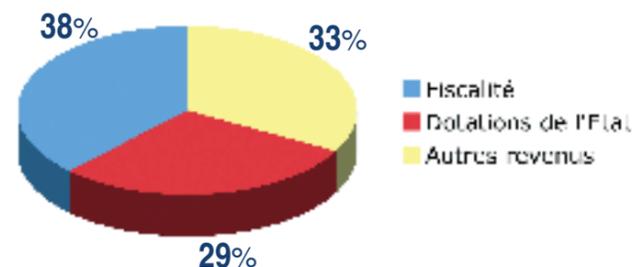
LE BUDGET MUNICIPAL A LA LOUPE

La Ville de Bagnères-de-Bigorre gère quatre budgets : le budget principal et trois budgets annexes (*eau, assainissement, activités thermales et thermoludiques*). Chacun d'entre eux définit les dépenses et recettes de la collectivité pour le fonctionnement et l'investissement.

(*) Tous les montants sont exprimés en euros

Budget principal / fonctionnement

Recettes		Dépenses	
► Fiscalité des ménages	5 472 690	► Charges de personnel (<i>salaires, charges patronales, formation, médecine du travail, remboursement des mises à disposition...</i>)	6 421 700
► Dotations de l'Etat (<i>compensations, DSC, FPIC, DSR, DSUCS, DNP, DGD</i>)	4 176 458	► Charges de gestion courante (<i>eau, gaz, électricité, carburants, loyers, prestations de services, fournitures, assurances...</i>)	3 340 618
► Produits des services, redevances et autres produits	4 790 852	► Charges payées à la CCHB (<i>transfert de compétences</i>)	1 462 695
	14 340 000	► Charges financières	665 000
		► Autres	751 883
		Charges réelles de fonctionnement	12 641 896
		Autofinancement	1 698 104
		Total des charges	14 340 000



Produits des services, redevances et autres produits

► Produits des jeux du casino	570 000
► Taxes sur les remontées mécaniques	300 000
► Taxe sur l'électricité	205 000
► Droits de mutation	200 000
► Camping-caravaning d'Artigues	115 000
► Droits de stationnement et droits de place	197 000
► Remboursement des mises à disposition du personnel à la CCHB	791 600
► Facturation budgets annexes	670 000
► Revenus d'immeubles	340 000
► Redevances usagers (<i>repas et transport scolaire, abonnements centre culturel, entrées musées</i>)	280 000
► Autres produits (<i>remboursement de charges, produits de gestion</i>)	1 112 252
	4 790 852

Budget Principal / Investissement

Recettes		Dépenses	
► Autofinancement	1 698 104	► Remboursement des emprunts	1 080 000
► Amortissement et versement section de fonctionnement	708 896	► Investissements réels	2 431 000
► Emprunts	429 000		
► Subventions	325 000		
	3 511 000		2 431 000

Investissements réels

► Voirie et aménagement urbain	650 000
► Travaux bâtiments	350 000
► Matériels	75 000
► Etudes	17 500

Le budget 2014 a été voté dans un contexte économique national difficile défini par la Loi de Finances qui prévoit une diminution des dotations de l'Etat de 11 milliards d'euros pour les collectivités locales (*troisième poste des dépenses de l'Etat*) en 3 ans. La baisse des dotations du bloc communal est répartie à hauteur de 70% pour les communes et de 30% pour les intercommunalités. Ces réductions, qui étaient prévues pour 2014 et 2015 (*1,5 milliards par an*), vont s'accroître avec le Pacte de Responsabilité et jusqu'en 2017. Par ailleurs, notre collectivité aura à gérer les conséquences de la mise en place de mesures techniques ou statutaires qui obèrent les dépenses de fonctionnement (*normes relatives à l'hygiène, à l'accessibilité, réforme des rythmes scolaires, hausse de la TVA, évolution des coûts de l'énergie*). **Selon la Cour des Comptes, 40 % de l'augmentation des dépenses de fonctionnement sont indépendantes du choix des collectivités.**



Les communes font face non seulement à la baisse des dotations de l'Etat mais aussi à celles des autres collectivités territoriales.

Transfert et mutualisation

A noter que seul le budget principal fait appel à la fiscalité, les trois budgets annexes sont établis à partir des recettes en provenance des services fournis. Le budget principal de la Ville de Bagnères est impacté par les transferts de compétences vers la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre mais aussi par une mutualisation de certains services depuis le 1er janvier 2013.

Dans le cadre des transferts, les charges sont transférées par la commune nettes de produits, la communauté faisant son affaire de l'évolution des charges et des recettes. Pour la mutualisation qui permet des économies d'échelle, les collectivités se partagent les coûts en fonction de la "consommation des services". L'Etat encourage ces opérations en bonifiant les dotations globales forfaitaires des groupements de communes. Ainsi, sans la réalisation de ces transferts de compétences et une recherche permanente de mutualisation des services, la dotation de l'Etat serait en nette régression.

Taux d'imposition

Une baisse des taux d'imposition n'a pas été possible en raison des désengagements de l'Etat et des montants de remboursements d'emprunts qui ont financé des investissements importants au cours des dernières années. Néanmoins la municipalité a choisi de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Investissement

Globalement, l'investissement (*budgets principal et annexes*) est maintenu à un niveau élevé de 3 193 000 avec un recours limité à l'emprunt sur le budget principal à 429 000. La politique de désendettement global de la collectivité est renforcée en 2014 : Les emprunts "structurés" font actuellement l'objet d'études approfondies avec un objectif prioritaire de sécurisation de l'endettement. L'investissement est maîtrisé afin de poursuivre le désendettement tout en continuant à soutenir l'activité économique au plan local. Pour le budget principal, l'endettement sera inférieur à 15 millions d'euros fin 2014. L'endettement global (*budget principal et budgets annexes*) sera de 26 millions d'euros. Il était de 32 millions d'euros en 2008 au regard des investissements importants. Dans un souci de transparence, il convient de souligner qu'un désendettement de 6 millions d'euros avait été réalisé au cours du dernier mandat.

Budgets annexes

Les trois budgets annexes financent leurs investissements sans recours à l'emprunt, soit 762 000 euros d'investissements.

RECETTES		DÉPENSES	
Budget de l'eau			
Section de Fonctionnement			
442 000		442 000	
► Redevances	340 098	► Amortissement	97 000
		► Frais financiers	60 000
Section d'Investissement			
510 500		510 500	
► Subventions	105 280	► Remboursement d'emprunt	94 000
► Emprunt	0	► Travaux	249 000
Budget de l'assainissement			
Section de Fonctionnement			
736 700		736 700	
► Redevances	540 000	► Amortissement	295 400
		► Frais financiers	140 000
Section d'Investissement			
663 200		663 200	
► Virement du fonctionnement	177 600	► Remboursement d'emprunt	375 000
► Emprunt	0	► Travaux	49 000
Budget activités thermales & thermoludiques			
Section de Fonctionnement			
1 961 000		1 961 000	
► Vente d'eau	450 000	► Amortissement	420 000
► Redevance affermage	900 000	► Frais financiers	195 000
		► Charges générées	129 500
Section d'Investissement			
1 772 000		1 772 000	
► Virement du fonctionnement	631 300	► Remboursement de capital	460 000
► Subvention	50 018	► Matériel et outillage	464 000
► Emprunt	0		

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, ÉTAT

qui fait quoi ?

Éducation, transports, culture... quelle collectivité est en charge sur notre territoire ?

Dans tous nos actes de la vie quotidienne, nous sommes confrontés à des services dont on ne sait plus trop de qui ils dépendent... Le bus que prennent nos enfants, l'enlèvement de nos poubelles, les lieux dans lesquels nous pratiquons nos activités sportives ou de loisirs, l'entretien de nos routes, les services pour nos aînés, les lieux où nous nous faisons soigner... Bref, dans une société de plus en plus complexe où les territoires sont en pleine mutation, il est légitime de se pencher sur les compétences de chacun d'entre eux. À l'heure où les régions prendront vraisemblablement plus de pouvoirs (*et... qu'elles seront moins nombreuses !*), que va-t-il advenir de nos services au quotidien ? Il est bien fini le temps où il suffisait d'aller voir le maire ou un de ses adjoints pour que les choses changent rapidement... Cependant, pour mieux utiliser ces services que la société met à notre disposition, il s'agit avant tout de savoir "qui fait quoi" ! Ce premier article sera suivi de dossiers plus fournis dans chacun des domaines concernés. Car même si "nul n'est censé ignorer la loi", l'accès à l'information est une priorité que s'est fixée la nouvelle équipe municipale. ■

Education

L'éducation est un service public national, dont l'organisation et le fonctionnement sont assurés par l'État. L'État a engagé, dans les années 80, une opération de décentralisation des compétences qui renforce le poids des collectivités territoriales.

Les écoles

La commune a ainsi la charge des écoles publiques établies sur son territoire. La Ville de Bagnères est propriétaire des locaux et en assure la gestion et la maintenance. Elle gère les crédits d'équipement, de fonctionnement et d'entretien des écoles ainsi que le personnel non enseignants, notamment les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM). La commune organise des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires au sein de l'école (Contrat Educatif Local et activités de fin de journée dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires). L'organisation de la restauration dans les écoles relève également de la commune. **A Bagnères, les repas scolaires sont payés par la ville et les familles mais préparés par la cuisine centrale de la CCHB** mais l'accompagnement et la surveillance des enfants sont assurés par du personnel municipal. La sectorisation scolaire (*affectation des élèves en fonction de leur lieu de résidence*) est établie par le conseil municipal. Il appartient au maire de traiter les éventuelles demandes de dérogation relatives à la sectorisation.

Le collège

Le département (*le Conseil général des Hautes-Pyrénées*) a la charge des collèges publics. À ce titre, il en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement. Il organise également les transports scolaires, la restauration, la gestion des personnels non enseignants et la carte scolaire.

Le Lycée

La région Midi-Pyrénées a la charge des lycées, des établissements d'éducation spéciale et des lycées professionnels. À ce titre, elle en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement. Le Conseil Régional organise également les transports scolaires, la restauration et la gestion des personnels non enseignants. Il peut proposer des activités éducatives, sportives et culturelles.

La formation professionnelle

La région définit et met en œuvre la politique régionale d'apprentissage et de formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle.

Enfance et jeunesse

Les services liés à l'enfance, la petite enfance et la jeunesse ont été transférés à la CCHB en 2008. La Communauté de Communes de la Haute-Bigorre gère ainsi les crèches, le Relais d'assistantes maternelles (RAM), le centre de loisirs et le "Point Jeunes" (*adolescents*).

Social

A travers son CCAS, la ville accompagne les demandes d'aide sociale et les transmet aux autorités compétentes (*Etat ou Conseil Général*). Elle met également en place des dispositifs d'aide qui visent à répondre à l'urgence ou à soutenir les familles (*aides financières pour les séjours du centre de loisirs, badges d'entrée à la piscine...*). Le CCAS organise également des animations et des ateliers de prévention santé à destination des seniors. Les services à la personne tels que le portage de repas et transport à la demande sont gérés par la CCHB. Les prestations sociales (*RSA, APA...*) sont de la compétence du Conseil Général.

Logement, habitat

La ville accompagne l'opération façades depuis 1993 : celle-ci est reconduite. **La communauté de communes de la Haute-Bigorre porte un opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)**, en partenariat avec l'ANAH (*Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat*) et le Conseil Général. Les allocations d'aide au logement sont de la compétence du Conseil Général.



L'ensemble des services sociaux et à la personne sont ou seront prioritairement concernés par la nouvelle répartition des compétences.

Voirie

Les routes départementales sont entretenues par le Conseil Général et la voirie communale (*ainsi que l'espace public : trottoirs, places...*) par la ville.

Transports

Le Conseil Général est responsable du transport scolaire pour les écoles : il délègue à la ville cette charge pour les écoles intramuros. Le transport des élèves vers les collèges et le lycée sont assurés par le Conseil Général ainsi que les navettes "Maligne" et "Maligne à moi" (*Bagnères-Tarbes / Bagnères-Lourdes*). La liaison Tarbes-Bagnères-La Mongie est assurée par un autocar régional. La navette estivale, qui dessert le centre-ville et la périphérie de Bagnères, est mise en place par la CCHB. **De plus, la communauté de communes prend en charge la navette vers La Mongie pendant la saison hivernale.**

Culture

La ville de Bagnères propose des activités culturelles via son centre culturel municipal (*musique, danse, théâtre*). Elle propose également une saison de spectacles (*d'octobre à avril*), un rendez-vous convivial et culturel : La Déambule et trois festivals : Piano Pic, A Voix Haute et le Week-end des Arts de la Rue. Les musées, musée Salies et muséum (*Salut : musée du Marbre et Muséum d'histoire Naturelle*), sont municipaux. **Les salles de spectacle (Halle aux Grains et AlamZic) sont gérées par la CCHB, ainsi que la médiathèque** et le fonds photographique Eyssalet (*dont les images sont la propriété de la ville*).

Sport

Le service municipal des sports intervient dans les écoles pour des initiations sportives dans le cadre du Contrat Educatif Local et des activités liées aux nouveaux rythmes scolaires (*dès septembre 2014*). La ville propose également des Tickets-Sports : des activités sportives encadrées par des éducateurs sportifs municipaux pendant les vacances scolaires. Elle gère les stades, les gymnases, le dojo... tandis que le stade nautique et les stades de football du territoire sont gérés par la CCHB. Le domaine skiable du Grand Tourmalet est géré en régie intercommunale (*qui réunit les communes de la CCHB, de Barèges et de Sers*).

Environnement

La collecte des déchets et la gestion des déchetteries est de la compétence de la CCHB. Le traitement des déchets, lui, est géré par le SMTD 65. La CCHB s'occupe également de l'entretien des espaces naturels ainsi que les berges de rivières. L'entretien d'espace public (*jardins, places, trottoirs...*) est, lui, de la compétence de la ville de Bagnères.

Economie

La CCHB a la compétence du développement économique. Elle assure notamment la gestion des zones d'activités de Bagnères et du territoire intercommunal ainsi que de l'abattoir. Elle prend également en charge les questions liées au tourisme. Les Grands Thermes, Aquensis et la résidence des Thermes fonctionnent en société d'économie mixte (*dont la ville est majoritairement actionnaire*) : Semetherm Développement.

Sécurité

Le service d'incendie et de secours est porté par le département. La police municipale a en charge les missions de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques (*exécution des arrêtés de police du maire, constatation, par procès-verbaux, des infractions à ces arrêtés*). Elle a également des attributions de police judiciaire sur le territoire de la commune (*constatations d'infractions et de délits...*). Les forces de maintien de l'ordre de la police (*civile et nationale*) et la gendarmerie (*militaire et nationale*) dépendent de l'Etat.

Urbanisme

Le plan local d'urbanisme (*PLU*) est mis en place par la ville de Bagnères, qui a également en charge : les autorisations d'urbanisme (*permis de construire, d'aménager, de démolir*) et l'aménagement urbain. **L'aménagement du territoire est une compétence de la CCHB.** ■



LA LOGISTIQUE au service de l'animation

Festivals, manifestations sportives ou fêtes de quartier, tous les événements organisés à Bagnères bénéficient du soutien logistique de la ville. Ce service, très sollicité pendant la période estivale, mobilise une équipe de six à huit personnes.

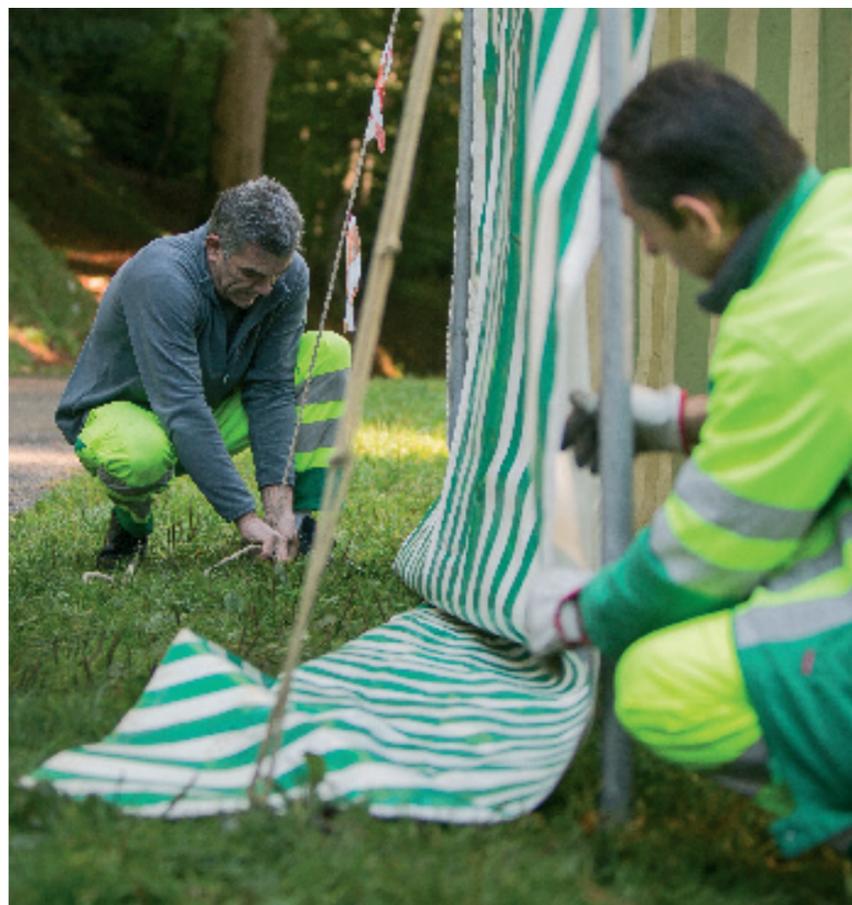
Ce sont des travailleurs de l'ombre mais ils sont indispensables à la réussite de chaque manifestation. Les agents du service logistique transportent, installent, démontent et entretiennent le matériel communal. Au total, 6 chapiteaux, 3 podiums, 150 barrières, 80 tables et près de 800 chaises sont mis à la disposition des organisateurs d'événements, qu'il s'agisse de structures municipales ou d'associations. "Le soutien aux associations, c'est environ les deux tiers de notre temps de travail", explique Serge Décha, le responsable du service. "En été, les manifestations s'enchaînent tous les week-end, il faut monter et démonter très

rapidement pour réussir à satisfaire toutes les demandes. Parfois, c'est impossible. On essaie aussi de jongler au mieux pour éviter les manutentions intempestives." Avec le responsable, cinq agents travaillent à temps plein dans le service, deux de plus après la saison hivernale et la fermeture de la station de ski. En plus de trente ans de travail aux services techniques, Serge Décha a constaté de nombreuses évolutions. "Les façons de travailler ne sont plus les mêmes. Quand les moyens de levage n'existaient pas, tout était fait à la main, les agents souffraient souvent de problèmes de dos. Aujourd'hui, on a un appareil de levage, le matériel est moins lourd, plus maniable et plus fonctionnel."



Outre la **logistique** liée à l'animation de la ville, les agents sont chargés du transport et de la manutention du matériel, pour l'aménagement des bâtiments municipaux par exemple. Ils prennent également en charge les **petit travaux de voirie** : nids de poules à combler sur les routes communales, chemins à empierrer... En période hivernale, les agents de la logistique s'occupent du **déneigement** et assurent l'astreinte de nuit. Dès 5 heures du matin, à l'aide de chasse-neige, du renfort de tracteurs et de collègues du service espaces verts, ils dégagent toutes les routes qui ne sont pas départementales. Ils apportent aussi leur **soutien au service nettoyage** en cas d'intempéries ou d'événement particulier.

"Le travail de l'équipe logistique est vraiment un très bon exemple de service public de qualité et j'ai le sentiment que c'est ainsi qu'il est perçu, notamment par les associations", souligne Stéphane Barthe, l'adjoint référent du service. "Ce soutien matériel fait partie de l'accompagnement des projets associatifs, qui est l'une des priorités de la municipalité. Il permet d'assurer aux associations toute la visibilité qu'elles méritent." ■



GRANDS THERMES ET AQUENSIS : une nouvelle directrice

Après 33 ans au service de la structure, Chantal Piquemal a pris sa retraite et cédé la direction de Semetherm Développement à Marie Blanque. La nouvelle directrice, issue du secteur de l'industrie, a pris ses fonctions en juin.

Après vingt ans d'un cursus industriel, dont huit à la tête des activités turbo-machines de la branche métal du groupe Eiffage à Pau, Marie Blanque s'est lancé un nouveau challenge. "Je souhaitais évoluer encore mais je ne voulais pas partir à Paris, je tenais vraiment à rester dans la région", précise la nouvelle directrice de Semetherm Développement. "Ce poste est très complet, très intéressant et les responsabilités sont multiples. Développement commercial, gestion du personnel, investissements... mais aussi gestion technique. J'avoue d'ailleurs que j'ai visité la sous-station avec son collecteur, ses échangeurs et ses canalisations avec grand intérêt", ajoute-t-elle dans un sourire. Son regard sur la structure ? "C'est un très bel outil de travail, une entreprise qui tourne bien mais il faut la faire évoluer encore".

La réussite d'Aquensis

Car contrairement aux idées reçues, le thermalisme est toujours en développement. "On note à Bagnères une progression de 6% de la fréquentation en 2013, pour 2,5 au plan national", souligne Chantal Piquemal. "Se soigner en évitant au maximum les médicaments, les anti-inflammatoires, c'est ce que recherchent de plus en plus de personnes. Il reste néanmoins un gros travail à faire auprès du corps médical. Il faut que les médecins soient mieux informés pour devenir prescripteurs". A noter néanmoins que le thermalisme fait partie des Entretiens de Bichat (*) c'est une reconnaissance de la pertinence et de l'avenir de cette médecine. La bonne santé des thermes passe aussi par la diversification et avec Aquensis, le pari est plus que réussi. S'il ne représente "que" 25 % du chiffre d'affaires de Semetherm Développement, le spa a modernisé l'image du therma-

lisme à Bagnères. "Avec la multiplication des établissements de bien-être (NDLR : Aquensis a été l'un des premiers du département), les Pyrénées ont aujourd'hui une image de remise en forme par l'eau, c'est le côté positif de la concurrence", précise Chantal Piquemal.

Innover encore et toujours

A l'heure du départ à la retraite et de l'incontournable bilan, l'ancienne directrice rappelle notamment que l'établissement bagnérais est le premier certifié "AQUACERT® HACCP Thermalisme" de Midi-Pyrénées. Elle, qui a débuté à la Régie municipale des Eaux Thermales comme directrice-adjointe, a toujours cherché à développer et moderniser la structure avec la création de la société d'économie mixte (Semetherm puis Semetherm Développement), l'ouverture de la Résidence des Thermes et bien sûr d'Aquensis. Dernier projet précurseur en date : la mise en place d'un dispositif d'éducation thérapeutique, en partenariat avec l'AFRETH (Association Française pour la REcherche THermale). Il s'agit d'un programme de conseils et d'activités liés à l'hygiène de vie (nutrition, sommeil, activité physique...) apporté en complément de la cure. "C'est un projet qui sera poursuivi", explique Marie Blanque. "Nous allons également proposer de nouveaux produits, notamment à Aquensis. Nous devons faire un effort de communication pour susciter encore plus l'intérêt et réoccuper le terrain". La directrice rêve aussi de pouvoir relancer le projet d'hébergement semi-intégré au bâtiment constitué du Casino, de l'ancien théâtre et d'Aquensis qui avait été à l'étude il y a quelques années : "des logements en accès direct à Aquensis ainsi qu'à une salle de spectacles, cela constituerait un complexe de congrès formidable".

(*) Les "Entretiens de Bichat, des rencontres médicales et scientifiques uniques" sont des sessions annuelles d'une semaine de formation et de débats destinées aux médecins et aux professionnels de la santé.



Marie Blanque

La ville représentée au niveau national

Le maire de Bagnères a été élu au bureau de l'Association nationale des maires des communes thermales. "Il est indispensable pour Bagnères de faire partie de ce réseau. Nous avons ainsi la possibilité de nous tenir au courant des évolutions du thermalisme, des propositions de loi et de défendre au mieux les établissements thermaux".



Chantal Piquemal

Un atelier équilibre pour éviter les chutes



Bien vieillir, c'est augmenter sa durée de vie sans incapacités pour accomplir les activités du quotidien en totale autonomie. Se prémunir contre les chutes, c'est garder son indépendance le plus longtemps possible. Les chutes ne sont pas une fatalité, il existe trois moyens qui contribuent à les prévenir : **adopter une alimentation saine et équilibrée, maintenir une activité physique, aménager son habitat pour faciliter ses déplacements en toute sécurité.** Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des seniors, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bagnères-de-Bigorre poursuit ses actions de prévention et relance "atelier équilibre". Celui-ci s'inscrit dans un programme global, complété par d'autres dispositifs sur les thèmes essentiels comme ceux de la nutrition ou de la mémoire. Animé par un kinésithérapeute diplômé d'Etat, l'atelier équilibre est organisé trois fois par mois, en matinée, au gymnase Cordier. Des séances d'une heure durant lesquelles les personnes volontaires apprennent les gestes pour prévenir les chutes, font des exercices de travail de l'équilibre et des exercices d'assouplissement doux (*méthode de stretching global actif : SGA*). Pour un accompagnement le plus personnalisé possible, les participants sont limités à 10 par séance. Les ateliers équilibres, relancés en mai dernier, seront développés à la rentrée. D'autres ateliers dédiés à la nutrition et à la mémoire seront également mis en place en septembre. ■

Police municipale : Alain Lacome à la retraite, Stéphanie Maj rejoint l'équipe

Alain Lacome, notre plus ancien policier municipal, vient de prendre sa retraite. Agent de la ville de Bagnères depuis 1978, il a débuté comme garde champêtre avant de passer l'examen professionnel de policier municipal puis de prendre la tête de l'équipe. "Alain Lacome était très apprécié de ses collègues, des élus et des Bagnérais" tient à souligner Jean-Bernard Sempastous, le maire de Bagnères. "Sa tâche n'était pas évidente, ça n'est pas un métier facile. Toujours à l'écoute des citoyens, il a fait un travail très important de médiation". Pour le jeune retraité, le contact avec les administrés a toujours été plutôt facile : "Des gens mécontents, on en croise forcément, mais j'ai toujours réussi à expliquer, à dialoguer." Gestion du stationnement, de la circulation, encadrement de manifestations mais aussi police funéraire, gestion de conflits de voisinage, d'animaux en divagation... "les tâches sont variées, c'est ce qui rend le métier intéressant. Il n'y a pas de routine, c'est l'actualité qui dicte notre quotidien". Ce départ entraîne une réorganisation du service : Philippe Rubio prend la suite d'Alain Lacome tandis que Serge Galiay, ayant intégré le cadre d'emploi des agents de police municipale, poursuit actuellement sa formation initiale. Pour compléter l'équipe, Stéphanie Maj, 27 ans, a été recrutée début juin. Adjointe de sécurité pendant 5 ans dans la police nationale, elle est la première femme de l'équipe. ■

de gauche à droite : Alain Lacome, Jean-Bernard Sempastous, Pierre Abadie, Stéphanie Maj



Rythmes scolaires : un engagement fort de la municipalité

La réforme des rythmes scolaires sera mise en place à Bagnères en septembre prochain. Dans chaque classe, en maternelle comme en primaire, des cours auront lieu le mercredi matin mais les journées de classe s'achèveront à 16h. Les enfants auront ensuite la possibilité d'être inscrits à la garderie, à l'étude surveillée pour les plus grands, ou bien de participer à des ateliers organisés sur place, de 16h30 à 17h30. A l'école maternelle, les ateliers seront dirigés par les ATSEM (*Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles*) et les animateurs du centre de loisirs. Au programme : lecture, travaux manuels, relaxation, fabrication d'instruments de musiques, de marionnettes... Dans les classes élémentaires, ce sont les éducateurs sportifs de la ville et les animateurs du centre de loisirs qui seront aux commandes. Ils proposeront des initiations sportives bien sûr mais aussi des exercices de premiers secours, de l'expression corporelle et du théâtre, de l'écriture et des jeux de mots ou encore de la création de kamishibaï. Tous ces ateliers seront gratuits. Plusieurs associations sportives ou culturelles ont été également contactées par la municipalité. Certaines d'entre elles proposeront certainement des interventions supplémentaires. Le comité de pilotage qui s'est réuni à plusieurs reprises pour organiser la réforme sera toujours en place à la rentrée. Il évaluera le dispositif et, si besoin, contribuera à le faire évoluer. "Les services de la ville ont beaucoup travaillé et je tiens à les remercier pour leur implication", souligne Karin Baqué-Haunold, l'adjointe chargée des affaires scolaires, de la jeunesse et des sports. "En terme d'organisation, le budget a été resserré au maximum puisque les heures de travail des agents municipaux (*de l'école de sport du mercredi matin*) ont été redistribuées. Les animateurs du centre de loisirs (*CCHB*) qui ne travaillent plus le mercredi matin non plus, seront employés par la ville pour intervenir dans les écoles". ■

Jean-Bernard Sempastous président de la MCEF

Le maire de Bagnères-de-Bigorre a été élu président de la Maison commune emploi-formation des vallées du piémont des Hautes-Pyrénées en mai dernier. Il succède à Francis Esquerré. "Il était important que la structure soit présidée par un élu du territoire", souligne Jean-Bernard Sempastous. "L'emploi et le développement économique sont des priorités, je souhaite donc peser sur les orientations données à la MCEF." La structure, qui fait face au désengagement de l'Etat, va sûrement se voir confier de nouvelles missions et devra revoir son organisation. Elle réunit aujourd'hui à Bagnères Pôle Emploi, la Mission locale, le bureau territorial de la région Midi-Pyrénées ainsi que le Centre d'information et d'orientation. ■



Salon du Livre Pyrénéen 5ème édition

La 5ème édition du Salon du livre de Bagnères-de-Bigorre aura lieu les 4, 5, 6 octobre prochains, au Carré Py de Gerde. Il est dédié à la mémoire de son co-fondateur Sylvio Brianti, qui nous a quittés en mars dernier. Depuis le premier Salon, en 2010, le succès de cette manifestation n'a cessé de croître. La spécificité du Salon de Bagnères est d'englober l'ensemble des domaines sans restriction ayant trait aux Pyrénées. L'originalité de l'orientation prise par le Salon conforte l'attrait de cette manifestation tant auprès des professionnels et des auteurs d'ouvrages pyrénéens que du large public qui chaque année prouve sa fidélité (*près de 3000 entrées l'an dernier*). Cette 5ème édition consacre un prix à la jeunesse. Certaines écoles préparent déjà en amont cet événement. Le jury, composé de 11 membres, a commencé très tôt à lire la cinquantaine d'ouvrages soumis au concours. Se dessine déjà un bel assortiment de titres, reflétant la richesse créative de ce vaste territoire pyrénéen. Les livres qui concourent sont publiés sur le site du Salon, au fur et à mesure de l'avancement des lectures du jury. Le blog du Salon informe de la vie de l'association Binaros, organisatrice du Salon. ■

Contacts :
 Renaud de Bellefon, Président : 06 86 78 93 25
 Librairie auprès de Pyrène : 05 62 91 09 41
 Courriel : binaros@orange.fr
 www.salondulivre-pyreneen.fr
 http://blog.salondulivre-pyreneen.fr

Ce Salon est accessible aux personnes à mobilité réduite.

EXPO ET FESTIVALS D'ÉTÉ...



EXPO "OBJECTIF PYRÉNÉES, SUR LES TRACES D'EUGÈNE TRUTAT"

du juillet 2014 à juin 2015

Scientifique pluridisciplinaire, Eugène Trutat est le premier conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Toulouse en 1865, puis directeur de 1890 à 1900. Passionné de photographie dont il perçoit très vite toutes les potentialités, il va mettre ce nouveau média au service de ses activités de recherche, notamment dans le massif pyrénéen, et constituer un fonds d'une rare richesse. L'exposition "Objectif Pyrénées : sur les traces d'Eugène Trutat" présente le patrimoine des Pyrénées et met en valeur, la diversité, la qualité, la modernité et l'apport scientifique de ce fonds.

Elle propose un parcours libre ponctué de modules thématiques :

- un voyage dans le massif pyrénéen, à travers les clichés de Trutat et de ses confrères mais aussi via des prises de vue actuelles
- la découverte d'images en relief sur la base des photographies en stéréoscopie réalisées par Eugène Trutat, visibles à l'aide de lunettes polarisantes sur grand écran
- une présentation de la photographie elle-même, à travers les différents procédés mis en œuvre par Eugène Trutat tout au long de sa vie, au rythme du développement de cet art.

D'autres thèmes y sont développés et notamment : les paysages pyrénéens et leur évolution ainsi que le desman des Pyrénées, le "rat trompette".

Cette exposition, labellisée par la Communauté de travail des Pyrénées, est proposée par la Ville de Bagnères-de-Bigorre en partenariat avec le Muséum d'histoire naturelle de Toulouse.

FESTIVAL "PIANO PIC"

du 13 au 25 juillet



Du palmarium des Grands Thermes de Bagnères au Pic du Midi, en passant par l'abbaye de l'Escaladieu, les églises de Gerde et Campan, la musique classique s'est offert un voyage en Haute-Bigorre et a fait escale dans des lieux privilégiés du patrimoine de la vallée. Des musiciens de renommée internationale ont enthousiasmé le public et les étudiants à qui ils ont transmis leur art. Car Piano Pic est un festival mais c'est également l'occasion de masterclass qui réunissent des professeurs et des jeunes musiciens de toutes nationalités.

WEEK-END DES "ARTS DE LA RUE"

samedi 2 et dimanche 3 août

Le rendez-vous est désormais pris. Voilà 6 ans que le public découvre de nouvelles images et se laisse surprendre par les talents des artistes invités au Week-End des Arts de la Rue. Cette année encore, poésie, cirque, mime, danse, musique, théâtre, arts plastiques vont se poser dans différents lieux de la ville de Bagnères-de-Bigorre. C'est dans cet écrin que nous vous invitons à d'autres voyages et à de nouvelles sensations au son d'une joyeuse fanfare qui fera monter la température.



FESTIVAL "À VOIX HAUTE"

du 7 au 10 août

Leïla Martial, très jeune et déjà diva d'un jazz vocal entièrement réinventé, ouvrira la dixième édition de ce festival dédié à la voix dans ses modes d'expression les plus divers, et à tout ce que celle-ci peut avoir à nous raconter, en sons, en souffles, en mots, en vers... car si en premier lieu viennent les notes, les tons, les tessitures, ce seront surtout des histoires, des mythes et des légendes qui nous seront contés, à travers chants. Histoires de fantômes chinois, que le groupe DaWangGang, venu de Pékin pour la première fois en France, nous fera découvrir dans une interprétation surprenante, où se marient, sous la direction du chanteur d'avant-garde Song Yuze, les chants ancestraux de la Chine de l'Ouest, les musiques d'Asie Centrale, les codes lyriques de l'opéra chinois et les textures sonores d'une musique expérimentale des plus contemporaines. Histoires de sirènes, chuchotées la nuit par les vocalistes Catherine Jauniaux et Maguelone Vidal, dans un décor étrange d'eau et de lumière. Légende d'Aphrodite, mise en jeu et en voix par Marjolaine Reymond, compositrice inspirée et chanteuse volcanique qui n'a, nous le verrons, rien à envier à la déesse de l'amour des Grecs anciens. Histoire argentine, avec l'interprétation très attendue des compositions d'Atahualpa Yupanqui par le chanteur basque Benat Axiary, biographie chantée, romancée, qui nous conduira les yeux fermés des Hautes-Pyrénées à la Pampa. Bien d'autres récits encore, à l'heure de l'apéro autour d'un verre, des Chants d'Anatolie de Canan Dormurcakli au Country post-punk de Stop II, en passant par une version chantée et quelque peu déplumée de "La Mouette" de Tchekhov. Sans oublier, pour les noctambules épris des frissons de l'étrange, les concerts de minuit, pour gagner les sommets d'une musique pointue, mais toujours (par les longues soirées d'août) rafraîchissante.

Jeudi 7 août

18h30 / Halle aux Grains
Ouverture / gratuit
Collectif Yes Igor "C'est déjà ça !" /
Comédie musicale en chantier
21h00 / Podium du Village du Festival / entrée libre
Leïla Martial Baa Box
22h30 / Parvis de la Halle aux Grains / entrée libre
Les Danseurs des Deux Ponts

Vendredi 8 août

17h00 / Bar Minvielle / entrée libre
Canan Domurcakli Chants d'Anatolie
18h30 / Podium du Village du Festival / entrée libre
Gacha Empega Invite Ange B
21h00 / Halle aux Grains / 15/12 euros
Ensemble Dawanggang
Chants de l'ouest de la Chine
23h30 / L'Alamzic / 10/8 euros
Vidal/Jauniaux/Petit
"Boutès, celui qui saute"
Petit opéra mythologique et maritime

Samedi 9 août

11h00 / Marché de Bagnères / gratuit
La Fanfare du Fond du Bus
17h00 / Bar Minvielle / entrée libre
L'improptu de la Secrétaire
Rencontre avec les artistes
18h30 / Podium du Village du Festival / entrée libre
Stop II "Country trash"
21h00 / Halle aux Grains / 15/12 euros
Marjolaine Reymond Quintet
23h30 / L'Alamzic / 10/8 euros
Regef/Engremy/Werchowski
"Memento Trio"

FESTIVAL VOCAL
BAGNÈRES DE BIGORRE
7 AU 10 AOÛT 2014



Dimanche 10 août

17h00 / Bar Minvielle / entrée libre
L'improptu de la Secrétaire
Rencontre avec les artistes
18h30 / Podium du Village du Festival / entrée libre
Julen Axiary & Maddi Oyhenart
chants profonds de la Soule
21h00 / Halle aux Grains / 15/12 euros
Benat Axiary & Jesus Aured
"Hommage à Atahualpa Yupanqui"
23h30 / L'Alamzic / 10/8 euros
Mixel Etxecopar & Xavier Garcia
"Artelekun" Canan

Pass Festival (tous les concerts) : 40 euros
Pass journée : tarif plein 20 euros / tarif réduit 18 euros
Renseignements : www.avoixhaute.org / www.einsteinonthebeach.net
Réservations à l'Office de Tourisme : 05 62 95 50 71

CONNAÎTRE ET PROTÉGER LA NATURE

L'antenne de l'association Nature Midi-Pyrénées installée à Bagnères est l'une des plus dynamiques de la région. Dans les écoles, sur le terrain ou face aux responsables politiques, l'association sensibilise au respect de l'environnement et agit pour la protection de la nature.

Lorsqu'elle sort de sa malle son ours gonflable, ses rapaces articulés ou sa grande maquette interactive, Paz Costa sait d'avance qu'elle va facilement capter l'attention des enfants. Pour la chargée de mission

"Montagne" du Comité 65 de Nature Midi-Pyrénées, la sensibilisation des plus jeunes est une mission primordiale. "Protéger la faune, la flore et les espaces naturels, c'est avant tout faire de la pédagogie", souligne-t-elle. Paz Costa intervient toute l'année dans des classes de la maternelle au CM2. Elle organise des animations sur plusieurs demi-journées parfois suivies de soirées de restitution avec les parents ou de découverte sur le terrain. Il est question de l'ours, bien sûr, "un animal dont les enfants entendent beaucoup parler mais qu'ils connaissent finalement peu", mais aussi des rapaces, du desman des Pyrénées ("rat-trompette" semi-aquatique), de la cistude d'Europe (tortue d'eau douce). "Ces animations, financées par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) sont organisées en parallèle à celles du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) dont nous sommes complémentaires". L'association propose également des expositions qu'elle loue ou prête. La "Trame verte et bleue" sera d'ailleurs installée à la médiathèque de Bagnères à l'automne. Cet outil d'aménagement du territoire permet d'apprendre à maintenir ou reconstituer un réseau écologique cohérent pour concilier développement et biodiversité. Un programme pédagogique d'envergure qui comprend exposition, maquette interactive, film et livret. (Plus d'infos sur www.naturemp.org/tvb)

"Sans les bénévoles, on ne ferait rien"

Autre mission de Nature Midi-Pyrénées : la gestion des espaces naturels dans lesquels vivent des espèces vulnérables. Près de Maubourquet, par exemple, des cistudes ont été observées dans des zones humides sur des terrains privés. Via un plan d'action régional, l'association a mis en place une convention avec les propriétaires et a obtenu un arrêté préfectoral de protection du biotope qui lui permettent d'étudier leur comportement, de protéger



"Tout ce travail est effectué par des bénévoles", précise Paz Costa. "Ils ont été formés et fonctionnent en groupes, avec un référent par thématique. Ils sont très actifs et complètement autonomes. Sans eux on ne ferait rien, je les considère comme des collègues". Le Comité 65 compte 3 salariés : Paz Costa (interventions scolaires, animation des groupes de bénévoles, coordination départementale, prospections de terrain...), Stéphanie Benoist, chargée de mission responsable de la coordination des actions avec les partenaires et de la communication et Gilles Potier, chargé d'études herpétologiques (reptiles et amphibiens).

Un atlas récompensé

L'association travaille aussi à la rédaction de plans nationaux d'actions, comme celui des Lézards des Pyrénées. Toujours dans un objectif de protection, Nature Midi-Pyrénées effectue des inventaires et des suivis de la faune et de la flore. Ces travaux ont d'ailleurs permis de publier l'Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées. Cet ouvrage a reçu en 2012 le Prix du guide au Salon du Livre Pyrénéen de Bagnères-de-Bigorre. En direction du grand public, Nature Midi-Pyrénées organise par ailleurs, tout au long de l'année, des conférences naturalistes et des sorties nature animées par les bénévoles. Enfin, l'association naturaliste agit auprès des professionnels, des collectivités locales ou directement des responsables politiques pour les accompagner et les interpeller sur la protection du patrimoine naturel. Elle va parfois jusqu'à mener des actions en justice lorsque c'est nécessaire. Toutes ces actions bénéficient de fonds publics provenant de la Région Midi-Pyrénées, de l'Etat, de l'Union Européenne, de l'Agence de l'Eau et de fonds privés. "Mais elles ne sont possibles que grâce à l'engagement de bénévoles passionnés", martèle Paz Costa. ■

Les chiffres clés

L'association régionale Nature Midi-Pyrénées a été créée en 1969. Le Comité local des Hautes-Pyrénées, installé à Bagnères, a lui été fondé en 1995. Il emploie 3 salariés (à temps partiel) et réunit 100 adhérents, pour 700 au total en Midi-Pyrénées et 18 salariés. Les bénévoles sont répartis en différents groupes de travail : Suivi rapaces, Ours, Papillons et Libellules, Flore 65, Reptiles et Amphibiens, Représentations dans les commissions, stands, Trame Verte et Bleue...

Un pôle environnemental bagnérais très dynamique

Les nombreuses structures et associations engagées dans la protection de l'environnement forment à Bagnères un pôle particulièrement dynamique : CPIE et Conservatoire botanique National travaillent en collaboration étroite avec les associations (LPO Pyrénées Vivantes et Nature Midi-Pyrénées), la ville de Bagnères (Muséum d'histoire naturelle) et la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre.

Il y a des serpents dans mon jardin !

Dans des situations de la vie quotidienne, vous pouvez être amené à rencontrer des serpents : dans votre maison ou votre jardin, lors d'un chantier...

Que faire ?

Contactez Nature Midi-Pyrénées au 05 62 91 07 16 ou par mail : g.pottier@naturemp.org

MAJORITE MUNICIPALE

Un bulletin municipal comporte une tribune politique ouverte à l'opposition d'une façon proportionnelle. Nous vous en rappelons les règles. Dans le cas de l'équipe municipale de Bagnères, un cinquième des élus fait partie de l'opposition qui ont par conséquent droit à un cinquième de la tribune. Cependant, nous ne souhaitons pas limiter cette expression au strict minimum légal et réglementaire (c'est à dire au comptage à la ligne près), dans la mesure où plusieurs familles politiques cohabitent au sein de cette opposition et que sur bien des sujets leur conviction et leur projet divergent radicalement. Que chaque voix soit entendue !

Pour ce qui est de la forme du débat, notre ancien maire, Roland Castells, n'hésitait pas à relever la polémique ; ce n'est pas l'intention qui nous anime et pour le "ton", il sera, quelle que soit l'attitude adverse, empreint de la pondération et du respect avec lequel nous avons mené notre campagne électorale.

En ce qui concerne le contenu, nous nous efforcerons de présenter des éléments techniques pour une meilleure compréhension des sujets. Ce bulletin municipal présente une nouvelle équipe ; il est par conséquent un numéro de transition dans lequel nous commençons d'aborder un point important de la vie politique française : le découpage territorial et le partage des compétences (cf article "Qui fait quoi ?" pages 10 et 11). Les sujets qui concernent la communauté de communes de la Haute-Bigorre seront traités sur le journal communautaire, mais pour autant, ils ne seront pas oubliés dans le présent bulletin. Il en sera ainsi du sport, des loisirs, de la culture, de l'environnement et du tourisme. Chaque sujet important fera l'objet d'un dossier approfondi. Une dernière remarque sur l'attitude politique des élus qui caractérise cette nouvelle majorité.

Nous souhaitons faire preuve du plus grand réalisme nécessaire face aux responsabilités qui sont les nôtres ; il faut que chaque Bagnérais connaisse la méthode que nous commençons à mettre en place. Aucun dossier auquel nous participons (même conjoints à d'autres territoires) ne sera engagé sans prévoir une possibilité de contrôle voire de réorientation. Cette vigilance incontournable sera l'affaire de tous, y compris de nos propres employés territoriaux. La responsabilité politique commence par respecter le mandat qui est le nôtre : nous sommes au travail pour accomplir cette mission. ■

OPPOSITION

La station du Grand Tourmalet va investir 50 millions d'euros sur les 7 ans à venir. Il est question de doubler la surface skiable et la surface de neige artificielle. La première tranche engage bien la CCHB sur 20 millions pour 2014 et 2015 et, comme l'indique la Cour des comptes dans son rapport "c'est donc désormais la communauté de communes qui supporte les aléas de la station de ski". La RICT a déjà une dette lourde de 28 millions d'euros. Malgré un chiffre d'affaire de 15 millions d'euros par an, les 3 dernières années ont connu 2 exercices déficitaires. Cette prise de risque financière va-t-elle servir l'intérêt général ?

Sous le regard économique, il semble difficile de justifier une extension du domaine skiable sur le seul objectif d'accueillir une nouvelle clientèle estimée à +10%, au regard des résultats de la dernière saison. Pour autant La Mongie est indispensable pour l'économie de notre vallée, des investissements sont nécessaires pour déjà maintenir ce potentiel : hébergement, parking, animation ; trop de retard a été pris. Tout projet sur le Tourmalet doit s'inscrire dans une approche globale : routes, transports, emploi, complémentarités touristiques ; cela concerne tous les habitants de la Haute-Bigorre.

Sur le plan environnemental, la première tranche de travaux se traduira par un abaissement de 11m d'une partie du col du Tourmalet et par le déplacement de 211 000 m³ de terre.

Côté La Mongie, le remblai des talwegs entrainera le busage des sources de l'Adour dans un secteur où des effondrements de terrains ont déjà eu lieu.

Que deviendra le pastoralisme pendant la longue période des travaux ?

Côté Barèges, les pentes fortes sur des terrains schisteux instables seront grandement remaniées.

Quelles conséquences pour la vallée de Barèges ?

Où en sera le réchauffement climatique en 2035, alors que les emprunts seront encore en cours ?

Nous appelons de nos vœux transparence, information et participation, indispensables à une politique territoriale qui cultive proximité et ambition. ■

Retour en images sur des événements qui ont marqué ce début d'été...



Et dans la saison estivale, quelques dates à retenir

- Week-end des "Arts de la rue" samedi 2 & dimanche 3 août
- Festival "À Voix Haute" du 7 au 10 août
- Grande Fête Folklorique des "Chanteurs Montagnards" vendredi 15 août
- Les Chemins de la "Laine" (animations artisanales) samedi 23 août
- Fête Pastorale "aux Plaines d'Esquiou" dimanche 31 août
- Internationaux de Tennis "ITF Future" du 29 août au 7 septembre
- Journées Européennes du "Patrimoine" samedi 20 & dimanche 21 septembre
- Festival du "Cartel Bigourdan à l'Alamzic" vendredi 26 & samedi 27 septembre
- Salon du "Livre Pyrénéen" du 3 au 5 octobre

